

03/08/11

Estivales de la question animale

### *Notes prises par Sara*

Agnese Pignataro -

L'Initiative Citoyenne  
des Droits des Végétariens

David Olivier - Le GEMRCN  
35 personnes

À la fac de Milan l'an dernier, j'essayais de montrer ce qu'était la végéphobie, comment elle se manifeste en France. Pendant ce travail, j'ai reçu l'information, sur des listes féministes, que des juristes italiens envoyaient un dossier de plainte, envoyé aux nations unies, sur une discrimination concernant l'identité sexuelle. Ça m'a intéressé, je me suis renseignée et j'ai découvert l'existence de plusieurs commissions aux Nations Unies, qui travaillent sur plusieurs organisations et notamment l'existence d'un rapporteur qui est chargé de recevoir les plaintes de personnes dans le monde, qui signalent des violations de droits humains, qui les examine et qui fait une communication avec le gouvernement du pays concerné, si la plainte s'avère sérieuse.

L'ancienne rapporteuse avait déjà fait une visite en France et avait déjà travaillé sur les droits humains sur la liberté de religion et de conviction en France. J'ai l'impression qu'en France, on a les mains liées à cause de la végéphobie puisque les institutions sont solidaires et soutiennent la végéphobie.

J'ai regardé comment marchait cette histoire de plainte et on a commencé à travailler sur le dossier. On a commencé par récolter des témoignages qui rapportent des discriminations avérées. On a mis en place ce dossier qui comportait :

- mon propre témoignage, qui racontait mon expérience à l'hôpital pendant mon accouchement. J'avais demandé des menus végétaliens, j'ai eu des menus non végétaliens carencés.
- le témoignage d'une autre maman qui avait fait la demande par écrit à l'hôpital, on lui avait dit qu'elle aurait une diététicienne à son écoute, mais elle a eu les mêmes menus que moi (nous les avons gardés)
- le témoignage de David avec son médecin, qui ne s'y connaissait pas en végétarisme et répétait les informations générales du site «manger-bouger».
- le témoignage d'une mère en train de divorcer qui a été accusée par son ex-mari de faire partie d'une secte, de mettre en danger l'enfant par son alimentation, et a été l'objet d'une enquête des services sociaux, avec des épisodes très désagréables : elle allait voir un pédiatre, et le pédiatre a sorti un traité de nutrition pédiatrique peu récent qui disait que le végétarisme et le végétalisme étaient des «comportements alimentaires aberrants), il n'a même pas voulu le rapport de l'ADDA. Elle a vu un psychologue qui a fait un rapport pour le juge qui parlait de «dogmatisme alimentaire», les assistants sociaux.

Le problème a été que c'était difficile d'obtenir des témoignages car beaucoup de végétariens ne perçoivent pas la gravité de ces épisodes, d'autres sont conscients de cette gravité mais ont peur de témoigner.

On a fait traduire ces témoignages en anglais et on a rédigé une lettre où on a fait le point sur la végéphobie institutionnelle (messages institutionnels qui véhiculent la végéphobie), deux grandes sphères : la lutte contre les sectes et la santé.

Projection de différents articles du site mangerbouger.fr qui est alarmiste vers le régime végétalien.

Le rapport MIVILUDES de 2009 a fait une liste de régimes alimentaires alternatifs en essayant de suggérer qu'il y aurait un lien entre dérives sectaires et régime alimentaire. Dans cette liste, il y a les régimes végétaliens et notamment «les régimes interdisant les produits du règne animal.»

Un autre document de la MIVILUDES est la brochure «protéger les enfants des dérives sectaires». Un des exemples de contexte sectaire inquiétant : le végétarisme peut constituer un indice de dérive sectaire.

Un enfant qui a un régime alternatif est contraint par ses parents.

L'ONU dit que ça fait partie du droit d'opinion des parents d'élever leurs enfants conformément à leurs convictions, à condition que ça ne porte pas préjudice à la santé et au développement des enfants.

L'ancienne rapporteuse avait dit que la politique française contre les sectes étaient en incohérence avec la position de l'Union Européenne, qui affirme que la loi ordinaire devrait suffire. Il y a une liberté d'opinion : n'importe qui peut croire ce qu'il veut, tant que ça ne nuit pas autrui. S'il y a une loi spéciale sur les sectes, on est en train d'atteindre la liberté d'opinion.

Cette lettre a été envoyée le 2 mai 2011 et l'accusé de réception a été envoyée le 13 mai 2011. Pour l'instant, nous n'avons eu aucune réponse. Nous allons relancer. Nous pensons envoyer une nouvelle plainte, plus particulièrement sur la santé et le fait que la France cache des informations sur le plan de la santé, parce que nous avons des appuis. Comme le point sensible est sur l'enjeu de la santé (c'est le point qui revient aussi bien dans les docs de la MIVILUDES que dans ceux du PNNS).

Nous avons demandé au PNNS sur quelles sources scientifiques ils se basent pour faire de telles affirmations. La mention du site est obligatoire sur toute publicité.

On a écrit une lettre au site manger-bouger.fr

Il nous ont renvoyés à l'ANSES qui a donné les éléments scientifiques à la base du PNNS.

Dans cette lettre, on a posé des questions.

Cette lettre a été envoyée le 2 mai et on a eu la réponse il y a quelques jours (Juillet 2011).

Il s'agit de voir comment on va continuer cette initiative, il va falloir répondre à l'ANSES en soulevant des questions : celles auxquelles ils n'ont pas répondu, celles que leur réponse pose tout en relevant les contradictions dans leurs documents.

Ces messages alarmistes sur la santé sont très spécifiques à la France. Par exemple, en Italie, sur le site du ministère de la santé, il y a la position de l'ADA.

--> Il y a une énorme étude en France qui s'appelle nutrinet qui enquête sur le mode de vie des internautes. Pourrait-on suivre cette étude ou encourager des végétariens à y participer pour prouver qu'on est en bonne santé, etc.

--> Paul Scheffer (?) relativement proche des milieux antispécistes a créé un institut de vigilance par rapport aux études d'alimentation en France qui est un support à la manipulation de tous les lobbies. Est-ce que vous comptez faire des communiqués de presse ou alerter le monde végétarien dessus ?

Agnese : On a parlé de ce travail dans le communiqué de la Veggie Pride et ça a été partiellement repris dans les articles. On fera un communiqué concernant la réponse de l'ANSES. Ce serait bien de faire un communiqué conjoint avec l'AVF.

--> Votre travail ne fait pas référence à l'APSARES. Ce sont des professionnels de santé, des

médecins.

Agnese : Je ne sais plus. Ce serait intéressant de travailler avec eux.

Agnese : Il y a beaucoup de mères végétariennes et végétaliennes qui n'ont pas envie de témoigner. Elles n'ont pas envie de témoigner et c'est légitime car elles essayent de s'en sortir et ne veulent pas attirer l'attention sur elles. Le problème est qu'on manque de témoignages. Bien qu'il ne suffise pas d'un seul indice pour lancer une enquête, il est très facile de trouver des indices (ex : allaitement long, cododo). Ces personnes sont seules face à une puissante machine. Est-ce que les services sociaux suivent vraiment les règles ?

--> Ca dépend des personnes sur qui tu tombes. Pour une famille enquêtée, c'est très difficile de rendre ça public et d'essayer de faire front.

Un prisonnier en Pologne qui est bouddhiste et végétarien a porté une plainte à la cour européenne des droits de l'homme parce qu'il ne pouvait pas manger végétarien en prison. La cour européenne lui a donné raison.

Le GEMRCN

En 2007, un organisme du ministère des finances, le GEMRCN (marchés publics d'alimentation qui font des appels d'offre pour acheter des choses, par exemple la restauration scolaire) a publié un document normalisant la manière dont doivent être composés les repas dans les écoles, les crèches, les collèges, les lycées, l'université, les hôpitaux, les prisons, les militaires et enfin les personnes âgées en institution. Ce texte était alors une recommandation.

Une loi du 27 Juillet 2010 qui vient du ministère de l'agriculture et de la pêche dit que tous les systèmes de restaurations publiques doivent respecter les règles. Il est possible d'organiser des repas végétariens dans le cadre des repas à thèmes.

Sur une suite de 20 repas, il faut avoir au moins 4 fois du poisson, 4 fois de la viande, etc. Les décrets sont imminents, la loi va devenir effective (une nouvelle mouture très semblable à la précédente). Un végétarien serait dans l'illégalité de manger végé tous les jours. Les seules exceptions sont médicales.

Aujourd'hui il est déjà difficile de manger végé dans les écoles, certes. Mais dans la pratique on pouvait s'arranger, désormais ce sera illégal. Les sanctions sont légères (rappel à l'ordre) mais c'est dissuasif.

Les végétariens en restauration collective publique deviennent quasiment des délinquants. Passer de difficile à interdit est un changement qualitatif.

L'aspect positif est ceci : alors qu'il est difficile de lutter contre chaque cuisinier, chaque directeur les uns après les autres, il est plus facile de s'en prendre à cette loi.

Sans rapport de force, n'importe quoi peut passer. Si les végétariens s'affirment ils peuvent obtenir des choses. La liberté de culte est censée être garantie. Pourquoi pas le végétarisme ?

C'est une conviction profonde, éthique, pas une lubie.

Il est indispensable de rendre le

Les recommandations devraient porter sur des nutriments et non des aliments. «Il faut tant de calcium» et non pas «il faut tant de produits laitiers».